

Braccio, Nadia

De: shizuma@Safe-mail.net
Envoyé: 11 mars 2014 09:34
À: Greffe
Cc: ministre@mrn.gouv.qc.ca; info@jegardemoncompteur.com; refusonscompteurs@gmail.com; cdubelevis14@gmail.com; u-281@gmx.net
Objet: à verser au dossier R-3863-2013 *et* au dossier R-3854-2013

Bonjour,

Je reclame un moratoire immédiat de la phase 1 et l'abandon des phases 2 et 3.

Qu'est-ce qu'on constate à la lecture des quelques témoignages présentes aux commissaires: des vieilles dames terrorisées qui n'osent plus s'aventurer hors de chez elles.

Hydro ment constamment, dissimule des informations. Bref il n'a plus aucune crédibilité. Curieux comme lorsqu'on doit faire une déclaration comme quoi tout ce qu'on dit est exact des qu'on a affaire au gouvernement. Exemple déclaration d'impôt, demande de permis. Alors que dans le cas contraire, lorsque le gouvernement veut faire affaire avec nous, il nous dissimule des faits, nous ment à répétition, et ce impunément. Pis encore, ils trouvent le moyen de nous en imposer la responsabilité.

Hydro a été créé sous Jean Lesage dans le but de fournir de l'électricité à tout le monde à prix raisonnable. Ils sont maintenant complètement à côté de leur mission. Ils ne songent qu'à enrichir leurs actionnaires et à remplir les caisses du gouvernement.

Il est évident qu'Hydro a un agenda caché. Pourquoi tous les pays du monde voudraient-ils installer ce genre de compteur en même temps sinon? Pendant ce temps, Hydro essaie de distraire la commission avec des détails destinés à la garder tellement occupée qu'elle ne se rendra jamais compte des vrais enjeux.

J'en ai assez. La loi est la même pour tous. Personne n'installera chez moi un compteur qui n'aura pas personnellement été approuvé par moi. Je veux les plans détaillés et je me réserve le droit de refuser quand même l'installation sans avoir à fournir de raison. Je vais défendre ça jusqu'à la mort.

Moi aussi j'ai signalé mon refus à Hydro par lettre enregistrée. Ils ont répondu que je devais leur téléphoner à défaut de quoi je serais considéré comme ayant accepté l'installation. Et bien non, je ne leur dois rien. Je paie une partie de leur salaire. Ils sont à mon service. Une partie des ressources électriques de la province m'appartiennent du fait que je suis né au Québec.

Il est inacceptable et criminel qu'Hydro puisse agir ainsi impunément. La définition de terroristes leur convient parfaitement. Quiconque, incluant les commissaires, ne fait pas tout ce qui est possible pour empêcher Hydro de poursuivre dans cette voie insensée est complice. On parle d'extorsion, de chantage, de surveillance électronique et de mise en péril de la santé ainsi que de la jouissance paisible des lieux. Alors messieurs les commissaires, cessez de négocier avec des terroristes.

Je n'ai pas prêté allégeance à Hydro. Le seul fait qu'Hydro s'imagine avoir un ascendant sur moi, ou se croient en position d'autorité indique qu'ils devraient subir une évaluation psychologique. Remettons les pendules à l'heure. Hydro, la commission, ainsi que le gouvernement du Québec sont à mon service. Pas le contraire.

Hydro est devenu un monstre hors de controle. Il devrait etre demantibule et reconstruit. Ses dirigeants ainsi que toute personne complice de leurs mefaits devraient passer a la commission Charbonneau. Dehors les pourris: ils l'ont fait en Islande.

Selon la charte des droits et libertes,

5. Toute personne a droit au respect de sa vie privée.

1975, c. 6, a. 5.

6. Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi.

1975, c. 6, a. 6.

7. La demeure est inviolable

.

1975, c. 6, a. 7.

8. Nul ne peut pénétrer chez autrui ni y prendre quoi que ce soit sans son consentement exprès ou tacite.

En esperant que ces ecrits en inspireront plusieurs,

M. Blanchet